

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 007-200039808-20250318-2025\_03\_005-DE

SLO

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 18 mars 2025**  
Convocation du 11 mars 2025

**N° 2025\_03\_005**

**Objet : Ressources Humaines – Création d'un poste de Référent Famille**

Le 18 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VOGÜÉ, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

**Présents** : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, , Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

**Absents** : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Max DIVOL, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER

**Pouvoirs** : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Monique MULARONI à Louise LACOSTE, René UGHETTO à Richard ALZAS, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT

**Secrétaire de Séance** : Antoine ALBERTI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre :                      pour : 35                      abstention :

**Nadège ISSARTEL, vice-présidente chargée des ressources humaines** explique qu'à la suite de la création du Centre Social-Culturel regroupant 20 communes, il est indispensable de créer un emploi permanent de Référent Famille dont la mission principale est de conduire et d'évaluer le projet de famille inscrit en cohérence avec le projet social du Centre Social et-Culturel sous la responsabilité de la Directrice du Centre Social et Culturel.

**Le conseil communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

**Vu** le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

**Vu** le budget de la collectivité,

**Vu** le tableau des effectifs existant,

**Vu** la délibération n°2024\_09\_008 portant sur la création d'un Centre Social et Culturel des Gorges de l'Ardèche et approbation du « Projet Social 2025-2026 »,

**Vu** la délibération n°2024\_09\_011 autorisant le Président à recruter un Directeur du Centre Social et Culturel et un Chargé de vie familiale (catégorie B)

**Décide** de créer un poste de Référent Familial sur le grade de Moniteur-Educateur et Intervenant Familiale (cat B) temps complet à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025

**Acte** la modification du RIFSEEP

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 007-200039808-20250318-2025\_03\_005-DE

*SLOW*

**Charge** le Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés et éventuellement des critères d'attributions retenus.

**Dit que** le poste peut être pourvu par un contractuel si nécessaire,

Le Président

Le Secrétaire de séance

Luc PICHON

Antoine ALBERTI

